

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LECHON Alain (suppléant de M. DARBO Nicolas), M LESCOLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme VOEGELI Noémie.
En exercice	21	
Présents	20	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	0	
Votants	20	
Dont pour	20	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
Etaient excusés : M. DARBO Nicolas, Mme UCHAN Samantha		
Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine,		

N°2022-A8 : FINANCES - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE ET EAU DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE DE BOUEILH

RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la demande de remboursement émise par la Commune de BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE concernant les frais d'eau et d'électricité pour l'année 2021.

En effet, la commune est titulaire des points de livraison de l'école et du foyer (cantine) pour l'eau et l'électricité.

Le procès-verbal de mise à disposition de la classe unique et de la cantine en date du 30 janvier 2017 précise que le remboursement par le Syndicat des Ecoles à la Commune se fera sur la base de la surface concernée par la mutualisation et des temps d'occupation à hauteur de 50% par critère.

Aussi, sur la base des relevés conjoints, les frais liés à la part du Syndicat s'élèvent à 2 387,35 € pour l'année 2021 et se répartissent comme suit :

- Eau : 91,22 €
- Electricité : 2 296,12 €

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Présidente à rembourser la Commune de BOUEIL- BOUEILHO-LASQUE sur la base de titres émis par celle-ci et des montants inscrits dans le rapport ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Michèle PLANTE